

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Convocation : 17/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

PRESENTS : Mr Hervé PAUCELLIER, Mr Romaric PAUCELLIER, Mr Philippe POLLET, Mme Madeline DOUA, Mme Béatrice DUMONTE, Mme Chantal FORGE, Mr Joël POLLET, Mme Emilie FERRE, MR Thierry PARIS, Mr Michaël DUVAL.

ABSENT EXCUSE : Mme Christelle GETER donne pouvoir à Mr Romaric PAUCELLIER.

Avant de commencer la séance Mr le Maire demande une minute de silence en mémoire de Mr Daniel VILLAIN décédé, ancien conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Béatrice DUMONTE

APPROBATION DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

La séance du 02 Décembre 2021 est approuvée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER

Le compte de gestion du receveur du Trésor Public est conforme au Compte Administratif 2021. Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Lecture du compte administratif 2021 dont les résultats sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement :	150 204.00€
- Recettes de fonctionnement :	183 040.73€
- Résultat exercice section de fonctionnement	32 8736.73€
- Report n-1	387 299.37€
- Dépenses d'investissement :	12 494.18€
- Recettes d'investissement :	8 981.82€
- Résultat exercice section d'investissement	-3 512.36€
- Report n-1	36 368.70€
- Résultat de clôture exercice 2021	452 992.44€

Monsieur le Maire sort de la salle, Mr Philippe POLLET, doyen d'âge, procède au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture du compte administratif 2021 et pris note des résultats

de l'exercice 2021 décide de reprendre au 001 la somme de 32 856.34€ et la somme de 420 136.10€ au 002.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

SUBVENTION ASSOCIATIONS 2022

Monsieur le Maire propose le vote des subventions de l'article 6574.

AMICALE DES LOISIRS	300.00 €
STE CHASSE	300.00 €
ECOLE	350.00 €
ASSOCIATION BULLES DE GNOMES	150.00 €

Une somme de 1100.00 € sera inscrite à l'article 6574 du Budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve, les conseillers municipaux concernés ne participent pas au vote.

ADHESION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE AU SE60

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

REVISION DES STATUTS COMPETENCES EN MATIERE DE SANTE CCPP

Par délibération du 9/12/2021 le conseil communautaire a approuvé la prise de compétence santé par la communauté de communes du Plateau Picard ainsi qu'une modification des statuts intégrant cette évolution.

Il s'agit d'étendre les compétences de la communauté de communes en matière de politique en faveur des services à la personne et de modifier la rédaction de la compétence relative aux maisons de santé « Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires » en lieu et place de « Création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire au sein de chaque pôle principal et pôle d'équilibre définis par le schéma de cohérence territoriale »

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'extension des compétences de la communauté de communes du Plateau Picard en matière de Politique en faveur des services à la personne :

- Création, aménagement et gestion d'un ou plusieurs centres de santé communautaires, tel que par exemple et sans limitation de dénomination, centre de soins dentaire, ophtalmologique, médecine générale etc...

- Elaboration, animation et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ou dispositif équivalent,

- Toutes autres actions visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé.

APPROUVE la rédaction suivante de la compétence relative aux maisons de santé : « Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire ».

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes du Plateau Picard.

POSITION DU CONSEIL PARC EOLIEN DU FRESTOY (VALECO)

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu un courrier du Vice-Président en charge de la ruralité et de la sécurité relatif à des demandes d'autorisation environnementale pour exploiter deux parcs de 6 éoliennes et 5 éoliennes sur le territoire, présentés par la société **Parc Eolien du Balinot SAS (RWE Renouvelables France SAS) et Parc Eolien du Frestoy (VALECO)** et qu'il demande aux conseillers municipaux de délibérer, de se positionner sur ce projet.

Le Conseil Municipal délibère avec 7 voix contre 3 abstentions 1 voix pour.

POSITION DU CONSEIL DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PARC EOLIEN 1 (BUCAMP QUESNEL AUBRY MONTREUIL SUR BRECHE)

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société **PARC ÉOLIEN OISE 1** s'est terminée le jeudi 10 février 2022, et que la DDT a demandé aux conseillers municipaux de délibérer, sur ce projet jusqu'au 25 février 2022, pour être prise en compte pour l'enquête publique.

Le Conseil Municipal délibère avec 8 voix contre 2 abstentions 1 voix pour.

DEVIS NOM DE L'ECOLE

Madame Madeline DOUA présente 2 nouveaux devis pour la réalisation d'un panneau avec inscription Ecole Olivier Dassault avec le blason de la commune.

- Ste Adhepub propose la réalisation d'un panneau enseigne pour un montant de 320.00€ H. T + 250.00€ H.T de fournitures
 - Ste Pano propose des lettres PVC pour un montant de 685.00€ H.T + 280.00€ H.T pour la pose
- Après délibération le Conseil Municipal demande un visuel avec la proposition de la Ste PANO.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Michaël DUVAL informe que les travaux d'isolation en haut de l'école sont terminés.

Mr Michaël DUVAL propose un devis de la St Cap Oise pour l'achat de deux miroirs, le Conseil municipal approuve l'achat d'un miroir pour le moment.

Mr Joël POLLET fait remarquer que le choix d'une lame déneigeuse a été décidé en commission mais n'a pas été délibéré en Conseil.

Mr Philippe POLLET réitère sa demande pour la pose d'une balise de priorité au carrefour du cimetière.

Mr Philippe POLLET demande pour rectifier la marche de l'église, Mr le Maire va demander un devis.

Mr le Maire demande l'avis au conseil pour donner suite au courrier qu'il a reçu de Mr DESCROIZETTE Francis, le conseil décide de ne pas répondre.

Séance levée à 20h20.